

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -

Séance du 4 octobre 2013

- - - - -

Nombre de membres :
- du Conseil Municipal : 19
- en exercice : 17
- qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 27 septembre 2013
Date d'affichage : 27 septembre 2013

Présents : Mesdames Sophie BEAL, Jacqueline CALIXTE, Sabine CUENCA, Claude MARTIN, Danièle SAGNES,
Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, François DELARBRE, Claude FERRIER,
Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procuration de :

- Madame Christiane DUSSERT à Monsieur Gérard GOULLEY
- Madame Renée FAVERJON à Madame Jacqueline CALIXTE

Absents : Lucie BOUCHARDON et Lilian GAILLARD (excusé)

Secrétaire de séance : Monsieur Yohan BLANCHARD

Le vendredi 4 octobre deux mille treize à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance en demandant une minute de silence pour François GAMONET, élu de 1989 à 2008, décédé le 30 septembre 2013.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance, Monsieur Yohan BLANCHARD.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 30 août 2013

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 août 2013.

Madame Sabine CUENCA signale qu'elle s'était excusée : la rectification sera effectuée

Madame Jacqueline CALIXTE effectue une remarque sur la délibération concernant la prestation archivage du centre de gestion : il conviendrait de rédiger les phrases moins longues pour une meilleure compréhension.

Madame le Maire prend note de ces remarques.

Madame le Maire propose que soit réexaminé le montant de la prestation ménage pour la salle du LAC : après débat, il ressort la modification suivante :- pour les Associations organisant une manifestation gratuite 0€ de location et 60€ de ménage ; pour les associations organisant une manifestation payante 70€ de location et 60€ de ménage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu corrigé, de la réunion du conseil municipal du 30 août 2013.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

Il s'agit de la décision :

- De ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles :
 - AZ 313, sis « 6, rue Sous le Four »
 - AE 165 sis « 17 chemin de la Montagne » et AE166 au lieu-dit « Montagne »
- De réviser le loyer de la Poste comme suit :
 - Loyer actuel : 7 393,65 €/an
 - Indice de Référence des Loyers 4^{ème} trimestre 2012 : 1,88 %
 - Nouveau Loyer : 7 393,65 x 1,0188 = 7 532,65 €/an
- De réviser le loyer de la Communauté de Communes comme suit :
 - Loyer actuel : 3 600,00 €/an
 - Indice de Référence des Loyers 2^{ème} trimestre 2012 : 2,20 %
 - Nouveau Loyer : 3 600,00 x 1,0220 = 3 679,20 €/an

Le conseil municipal en prend acte.

4. Demande de subventions des écoles et des associations

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Marcel FRECHET, adjoint aux sports et aux écoles qui cède la parole à Yohan BLANCHARD, adjoint aux finances. Il soumet au Conseil le complément de subventions tel que présenté dans le tableau ci-joint.

Concernant le domaine scolaire, il expose les points suivants :

- Pour son projet de création musicale «CD mêmes » d'un montant total de 2160 € (deux mille cent soixante euros), l'école maternelle publique demande une subvention de la commune de 27 € par enfant. ;
- Il précise que pour le sou des écoles, la subvention sera accordée si celle-ci est reconduite pour l'année 2013-2014 sinon elle sera versée à la coopérative

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions au domaine scolaire tel que présenté dans l'annexe jointe pour un montant total de 8318 euros.

Monsieur Yohan BLANCHARD soumet au conseil municipal l'octroi d'une subvention de 200€ à 2 nouvelles associations de la commune : « Mur et murmures » et « Salsa »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention d'un montant de 200€ à l'association « Salsa », le tableau de subvention, ci-annexé, et décide par 4 contre (Claude MARTIN, Sophie BEAL, Pascal FUOCO et DELARBRE François) , 4 abstentions(Gérard GOULLEY, Christiane DUSSERT, Dany SAGNES et Olivier CHASTAGNARET) et 7 voix pour (Jacqueline CALIXTE, Sabine CUENCA , Renée FAVERJON, Messieurs Yohan BLANCHARD, Claude FERRIER, Marcel FRECHET et Gilbert GREVE) pour le versement de 200€ à l'Association « Mur et Murmures » .

ASSOCIATIONS	Pour mémoire Vote 2012	Proposition 2013	Vote 2013
Associations culturelles			
Murs et murmures	-	200	200
Total Associations Culturelles	-	200	200
Associations sportives			
Salsa		200	200
Total Associations Sportives	-	200	200
Total Associations	-	400	400
DOMAINE SCOLAIRE	Pour mémoire Vote 2012	Proposition 2013	Vote 2013
UNSS	600	700	700
APEL	720	795	795
Sou des écoles	2 205	2 205	2205
Foyer éducatif du collège	200	200	200
USEP	366	422	422
Présentation de Marie	1 100	1 050	1050
Ecole maternelle publique	1 100	1 100	1100
Ecole élémentaire publique	3 200	1 846	1846
	-	-	-
Total domaine scolaire	9 491	8 318	8318
Total Subventions	9 491	8 718	8718

5. Location et caution des Barnums aux associations

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer un montant de location et de caution des barnums aux associations.

Madame le Maire propose qu'une caution d'un montant de 1000€ soit demandée à toutes les associations et une location d'un montant de 50 € par barnum aux associations hors communauté de communes pour des manifestations qui n'auraient pas lieu sur la commune de Vernoux .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 2 abstentions (Gérard GOULLEY et Christiane DUSSERT), accepte la proposition de location et de caution.

6. Création d'une régie pour les salles communales et le matériel communal

Madame le Maire propose au conseil municipal la création d'une régie pour la gestion des salles communales et la location du matériel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Mme le Maire à créer une régie de recettes pour les salles communales et le matériel communal
- De nommer régisseurs Laure PESENTI pour la gestion des salles communales
Et Didier CHAUCHE pour la location du matériel communal.

7. Avenant à la convention provisoire d'occupation du clocher de l'église

Madame le Maire soumet au conseil municipal un projet d'avenant afin de prolonger la convention d'autorisation provisoire d'occupation du clocher de l'église.

L'avenant est prolongé d'une durée de vingt et un mois à compter du 01 avril 2013.

Le conseil municipal demande à la Société Française de Radiotéléphone de s'engager à chercher rapidement un endroit approprié et de le tenir informé de l'avance de leur recherche compte tenu de l'exposition aux ondes des écoles environnantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 10 voix pour, 5 abstentions (Gérard GOULLEY, Christiane DUSSERT, Sophie BEAL, Pascal FUOCO et Olivier CHASTAGNARET), décide de prolonger cette convention.

8. Convention avec le Conseil général pour les sorties d'artistes 2013/2014

Madame le Maire propose de reconduire le partenariat avec le Département de l'Ardèche pour la mise en place d'activités théâtrales «sorties d'artistes».

Madame le Maire expose que le choix des enseignants des écoles maternelles et primaires publiques et privées de la Commune porte sur 3 représentations des spectacles « Plume», « En aparté » et « Grand hôtel » par la Compagnie Grenade.

Madame le Maire précise que le montant de l'action pour l'année scolaire 2013/2014 s'élève à 5 704.00 €. Ce cout serait réparti de la manière suivante :

- 1 900.00 € pris en charge par le Département,
- 3 804.00 € pris en charge par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise :

- la participation de la Commune à l'opération « sorties d'artistes » au titre de l'année scolaire 2013/2014,
- le paiement de la somme de trois mille huit cent quatre euros (3 804.00 €),

9. Signature d'une convention d'exposition itinérante avec Ohm-art

Madame le Maire propose de signer une convention d'exposition itinérante avec Ohm-art afin de restituer dans chaque commune participante les fruits de leurs collectes et sensibilisés.

Monsieur Gilbert GREVE indique que LUX, scène nationale dédiée aux arts visuels, ne finance qu'en partie cette restitution itinérante photographique sur le territoire nord Ardèche, contrairement à ce qui était prévu. Cette restitution s'effectuera le 31 octobre 2013 à Vernoux, Salle sous la Poste.

Une participation au financement de cette restitution est demandée à chaque commune participante et s'élève à la somme de 500€ : chaque commune conservera sa plaque photographique, propriété communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 1 voix contre (Sophie BEAL) et 8 abstentions (Sabine CUENCA, Renée FAVERJON, Jacqueline CALIXTE, Dany SAGNES, Gérard GOULLEY, Christiane DUSSERT, Pascal FUOCO et Marcel FRECHET) autorise :

- la participation de la Commune à l'opération précitée,
- le paiement de la somme de cinq cent euros (500.00 €),
- Madame le Maire à signer tout document permettant de mener à bien cette action.

10. Convention « Lire et faire lire » année scolaire 2013/2014

Madame le Maire propose de signer une convention de partenariat avec les Œuvres Laïques de l'Ardèche pour la mise en œuvre d'une action intitulée « Lire et faire Lire ».

Madame le Maire précise que la participation financière de la Commune s'élèverait à :

- 50 €/ an pour une école avec classe unique
- 100 €/ an pour une école avec 2 ou 3 classes
- 150 €/ an pour une école avec 4 classes ou plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

- la signature d'une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour la mise en œuvre d'une action intitulée « lire et faire lire »,
- le paiement correspondant à la participation des deux écoles publiques de Vernoux-en Vivarais, maternelle et élémentaire.

11. Emprunt pour les travaux Rue Ferdinand Buisson et ses abords

Madame le Maire donne la parole à Yohan BLANCHARD .Il expose que pour permettre à la Commune de réaliser les travaux de la rue Ferdinand Buisson, la municipalité propose de recourir à l'emprunt.

Deux établissements bancaires ont remis une offre. Il propose de retenir la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de souscrire un emprunt :
 - auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes
 - pour un montant de 550 000 €
 - d'une durée de 15 ans
 - à échéances annuelles constantes réduites
 - au taux réduit de 3,4172 % (taux calculé sur la base du taux de prêt à échéances annuelles de 3.90%
 - du versement des fonds : 02/12/2013
 - de la date de 1^{ère} échéance : 10 janvier 2014
 - d'un montant d'annuités de 47 473,10 €
 - des frais de dossier de 0,20% du financement
 - du coût total des intérêts de 162 096,53€
- S'engage pendant toute la durée du prêt à créer et mettre en recouvrement, en tant que besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer des dites échéances et à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires,
- S'engage à régler les frais, droits, impôts auxquels l'emprunt pourrait donner lieu.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.
- Affirme qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

12. Décision modificative n°2

Madame le maire donne la parole à Yohan Blanchard.

Monsieur Yohan BLANCHARD explique que cela concerne le remboursement des intérêts d'emprunt des travaux de restructuration de la voirie de la zone artisanale de Greynac :

DM n°2 Budget général

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

COMPTE	LIBELLE	Montant
73921	Attribution compensation	8 336.00
66	CHARGES FINANCIERES	8 336.00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	8 336.00 €

RECETTE DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL

COMPTE	LIBELLE	Montant
6419	Rbst sur rémunération du personnel	8 336.00 €
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	8 336.00 €
	TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT	8 336.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision.

13. Contrat d'assurance des Risques Statutaires » entre le Centre de Gestion et la CRNACL

Madame le Maire rappelle que la Commune a, par délibération n°13-026 du 1^{er} mars 2013 demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique de l' Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge , en vertu de l' application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l' article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Madame le Maire expose que le Centre De Gestion de l' Ardèche a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l' application de l' article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

➤ Décide d'accepter la proposition suivante :

-Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1^{er} janvier 2014)

-Agents Permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL aux conditions de taux de 6.65% avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire et remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90%

-Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre aux conditions de taux de 1.15% avec une franchise de 10 jours par arrêt de maladie ordinaire

➤ Autorise Madame le Maire à signer les conventions en résultant.

14. Questions diverses

- 1. Mme le Maire lit les remerciements de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour la participation de la commune à leur concours de boule
- 2. Mme le Maire donne lecture de la nouvelle génération de contrats intercommunaux : VALDAC Contrat de développement durable de Rhône –Alpes (CDDRA) , SIAGE (schémas intercommunaux d' aménagement et de gestion de l' espace) , CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l' environnement de l' Ardèche),PNRMA(parc naturel régional des monts d'Ardèche) ,CLD (conseil local de développement),ADIL(association départementale d'information sur le logement dans la Drôme),RAEE : (Rhônealpennergie – environnement), ANAH (agence national de l' habitat)
- 3. Adhésion à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le Centre de Gestion avec la Mutuelle Nationale Territoriale pour le risque « prévoyance », choix de la garantie et détermination du montant de la participation financière :
Mme le Maire rappelle l'intérêt pour la commune d « adhérer à la convention de participation proposée pour ses agents ; elle propose de réfléchir et de fixer le montant de la participation financière de la commune et de saisir le CTP réuni le 6 décembre 2013 afin de pouvoir délibérer avant la fin de l'année.

Une réunion d'information des agents et des élus est prévue le mercredi 27 novembre 2013 de 13h30 à 14h30 salle sous la poste avec la Communauté de Communes.

- 4. Mise en œuvre du Projet TEPOS par la Communauté de Communes : la commission « climat énergie » souhaite que la commune lui communique l'état d'avancement du diagnostic d'éclairage public effectué par le SDE07, les réalisations effectuées et les besoins et actions envisagés.
- 5. Gilbert GREVE signale au Conseil Municipal que la Commune de VERNOUX a reçu le 1^{er} prix d'une valeur de 300€ pour l'Ardéchoise.
- 6. Jacqueline CALIXTE remercie les services techniques pour la pose de la signalisation qui contribue à une qualité de repérage au sein de la commune et apporte un point positif.
- 7. Mme le Maire précise que les dates définitives des élections municipales sont les 23 et 30 mars 2013 et annonce qu'elle ne se représentera pas pour un prochain mandat.
- 8. Le Syndicat des Forains demande la révision de l'augmentation des droits de place avérant un pourcentage non conforme. Une délibération modificative sera votée au prochain conseil municipal
- 9. Bilan des Scènes Estivales : Sophie BEAL rapporte que les spectacles ont été appréciés par les vernousains ; une bonne saison d'été découlant sur un bilan positif.

Prochain conseil municipal le vendredi 15 novembre à 20h15.

Levée de séance à 22h40